



## EXTRAIT DE PÉTITION

**Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 438 pétitionnaires.**

**Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec**

**Les faits invoqués sont les suivants :**

**CONSIDÉRANT** l'annonce en octobre 2012, par Hydro-Québec, de l'implantation d'une ligne de transport d'électricité de 735 kV, Chamouchouane-Bout-de-l'île, qui traverserait le territoire de Rawdon dans Lanaudière;

**CONSIDÉRANT QU'**il est raisonnable et responsable d'avoir des inquiétudes concernant l'impact des champs électromagnétiques de ces lignes sur la santé humaine, animale et végétale;

**CONSIDÉRANT QU'**il existe déjà de telles lignes qui traversent Rawdon;

**CONSIDÉRANT QU'**au cours des dernières décennies, plusieurs résidents et villégiateurs ont fait des efforts considérables pour valoriser et protéger l'environnement de Rawdon;

**CONSIDÉRANT QUE** nos paysages reconnus pour leur beauté contribuent à rendre notre patrimoine collectif inestimable;

**CONSIDÉRANT QUE** de nombreuses familles, dont 15 touchées directement, entreprises touristiques, agrotouristiques et agricoles contribuent à la vitalité du territoire et qu'une telle ligne constituerait une menace pour leur survie, ou une nuisance réelle pour ces entreprises;

**CONSIDÉRANT QUE** Rawdon ne doit pas devenir quadrillée de lignes de transport d'électricité pour Montréal;

**CONSIDÉRANT QU'**il est de notre devoir et notre responsabilité de protéger nos paysages, nos forêts, nos terres agricoles, nos lacs pour les générations à venir;

**CONSIDÉRANT QUE** les investissements jugés nécessaires seraient rentables s'ils étaient orientés vers des mesures d'efficacité énergétique;

**Et l'intervention réclamée se résume ainsi :**

Nous, soussignés, demandons à Hydro-Québec de ne pas implanter une troisième ligne de 735 kV sur le territoire de Rawdon dans Lanaudière.

**Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.**

**Nicolas Marceau, député de Rousseau**

**Date de signature de l'extrait**